

Guillaume BRICKER, *Le droit de la génétique à la recherche d'une branche du droit, sous la direction de Gérard TEBOUL, Université Paris-Est, 2013.*

Les applications du génie génétique sont en plein essor et les possibilités offertes rattrapent celles qui restaient, il y a peu, du domaine de l'imagination. L'ouvrage met l'accent sur la défense d'un certain ordre public avec en premier lieu la dignité humaine et la protection de l'être humain sous toutes ses formes, notamment par la protection de sa nature et de son environnement. La génétique peut contribuer à la Civilisation, mais aussi apporter un cortège de menaces pour nombre de droits de l'Homme : atteintes à la santé publique, à l'environnement, à la vie privée... Les thématiques sont majeures : alimentation, reproduction, biodiversité, criminologie... et le droit est en partie désarticulé entre plusieurs tendances contradictoires que l'on connaît déjà en droit de l'environnement et de la santé.

Destiné tant à un public de juristes, à des praticiens médicaux scientifiques ou tout simplement aux citoyens qui veulent approfondir leur réflexion, la thèse présentée offre pour la première fois un panorama complet du cadre juridique applicable à la génétique. L'ensemble des textes accompagnés de la jurisprudence sont restitués et organisés logiquement permettant de mieux comprendre les enjeux et quelquefois les limites de la législation. L'auteur s'est penché également sur la notion de branche du droit en proposant un cadre théorique sur le développement progressif du droit, matière vivante destinée à s'accroître avec les nécessités sociales et à répondre aux problèmes éthiques. La thèse a été publiée en décembre 2015 aux éditions L'Harmattan dans la collection «Le droit aujourd'hui» (ISBN : 9782343067056).

Victoria CHIU, *La protection de l'eau en droit public, Etude comparée des droits espagnol, français et italien, sous la direction d'Alain BOYER, Université de Toulon, 2014.*

L'eau en tant que ressource naturelle en mouvement permanent est difficilement saisissable par le droit. La pénurie de cette ressource demeure un problème majeur dans certaines régions de l'Europe et plus particulièrement en Espagne, en France et en Italie. En outre, la pollution de plus en plus récurrente des cours d'eau devient une menace pour l'écosystème aquatique. Devant ces défis, une protection juridique globale et renforcée s'impose avec force. La méthode comparatiste a permis de confronter les droits nationaux étudiés afin de trouver des solutions juridiques adaptées à la protection globale de l'eau, c'est-à-dire en tenant compte de l'interdépendance entre les eaux de surface et les eaux souterraines. En effet, le droit comparé, s'il ne constitue pas une branche académique autonome au sens strict, devient néanmoins une réalité vivante sous l'influence du brassage juridique international et fait ainsi une place plus grande à de nouvelles formes de commerce des idées juridiques.

La thèse défendue vise à démontrer que le classement de l'ensemble des eaux dans le domaine public et la reconnaissance du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement – sont les voies les plus évidentes pour à la fois unifier le régime de l'eau et créer les conditions d'une gestion intégrée qui permettent de concilier les divers usages et intérêts en présence. Néanmoins, pour assurer une protection renforcée de l'eau, le régime de la domanialité publique doit être actualisé afin d'intégrer les exigences posées par le droit de l'environnement interne et le droit de l'environnement de l'Union européenne.

Claire JOACHIM, *Le partage des compétences en matière de protection de la qualité des eaux douces au Canada et dans l'Union européenne, sous la direction d'Eugénie BROUILLET et Frédérique RUEDA, Université Toulouse I Capitole, 2014.*

Comment vivre ensemble dans la diversité ? Un élément de réponse apparaît dans l'organisation des rapports entre les ordres juridiques au sein des organisations multi-niveaux. Plus précisément, un éclairage particulier ressort de l'évolution du partage des compétences, par l'intermédiaire de l'articulation des normes issues de ces différents paliers. Le domaine de la protection de la qualité des eaux douces au Canada et dans l'Union européenne a été choisi pour révéler les enjeux de ces relations dans une perspective globale. La démarche comparative est centrale puisqu'elle permet de mettre en perspective ces dispositifs entre deux ordres juridiques n'étant pas au même stade de leur construction. Cela nous apprend qu'il existe des ressemblances fonctionnelles au Canada et dans l'Union au sujet de l'équilibre de la répartition des compétences. Le droit de l'eau douce révèle que malgré les garde-fous prévus dans les textes constitutifs, une centralisation des pouvoirs s'opère au profit de l'Union européenne et du palier fédéral canadien.

Gilbert MEYER, *Développement durable et finances locales, sous la direction de Robert HERTZOG, Université de Strasbourg, 2013.*

En 2008, j'avais eu à présenter au Président de la République un rapport sur les actions du développement durable portées par les collectivités locales.

A l'époque, j'avais déjà été obligé de relever l'étroitesse des moyens budgétaires des collectivités territoriales. J'ai donc entrepris un travail de recherche, sous forme de thèse en droit public, sur le thème « développement durable et finances locales ».

Les difficultés se sont encore complexifiées avec la remise en cause des dotations de l'Etat, et les incidences de la péréquation horizontale. Les transferts de compétences, en plus, ne sont pas neutres. Les objectifs du Grenelle 2 posent le problème du financement. Le coût des normes rend certains de ces objectifs inaccessibles. Dès lors, l'Etat n'a-t-il pas vidé la décentralisation de son autonomie ? Ainsi l'Etat présente sa « commande » aux collectivités territoriales. À elles de trouver le financement ! Que leur reste-t-il comme autonomie ? Malgré toutes les contraintes, il est sûr que les élus locaux feront leur travail. Il faut donc leur faire confiance, même si le défi est difficile à surmonter.